

Délibération n°2026-34

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260430-34-2026-1-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Thème : BUDGET ET FINANCES 13

Objet : Demandes de subventions pour la création d'une maison de santé pluri-professionnelle éco-responsable

L'an deux mille vingt-six le trente du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 24 avril 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 28 Membres présents : 19 Pouvoirs : 6 Suffrages exprimés : 25

Étaient présents :

Guy JAUFFRED ; David GEHANT ; Gérard VASSEUR ; Didier MOREL ; Thierry LABUSSIÈRE ; Elodie OLIVER ; Marjorie HUBEAU ; Thomas CHERBAKOW ; Jean-Michel GRES ; Adrien NIMSGERN ; Robert USSEGLIO ; Antoine DE RUFFRAY ; Romain BUISSON ; Christophe LOPEZ ; Mathieu RICHARD ; Nadine CURNIER ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA

Étaient représentés :

Mme Brigitte PLAIDY donne procuration à M. Gérard VASSEUR
Mme Noëlla LEDUC donne procuration à M. Didier MOREL
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. David GEHANT
Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Elodie OLIVER
Mme Lorraine PRUNET donne procuration à M. Adrien NIMSGERN
Mme Christine SANTUCCI donne procuration à M. François BERGNA

Absents excusés :

Stéphane DERRIVES, Maryse BLANC, Camille FELLER

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

10 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

VU la délibération n°2022-82 du 13 octobre 2022 adoptant la modification et la mise à jour des statuts de l'EPCI, notamment afin de rajouter, dans les compétences facultatives, celle la santé pour permettre la création d'une structure d'accueil médical et paramédical innovante et adaptée aux besoins et caractéristiques du territoire ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260430-34-2026-1-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

CONSIDERANT que la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure souhaite développer l'offre en termes d'équipements de santé afin de répondre aux besoins du territoire ;

VU le plan de financement établi tel que proposé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT CREATION D'UNE MAISON DE SANTE				
Objet de la dépense	Montant € HT	Financement	Montant € HT	%
Création d'un pôle paramédical	2 075 991 €	Etat	500 000 €	24 %
		ARS	300 000 €	14 %
		Région Sud	600 000 €	29 %
		Auto-financement	675 991 €	33 %
TOTAL HT	2 075 991 €	TOTAL HT	2 075 991 €	100 %

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le plan de financement relatif à la création d'une maison de santé pluri-professionnelle éco-responsable tel que proposé ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des organismes dans le respect de l'enveloppe globale ;
- De préciser que la communauté de communes s'engage à respecter un autofinancement minimum de 20% ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
David GEHANT